

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 5 février 2010

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 25 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH - François-Noël BERNARDI - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - André ESSAYAN - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Patrick MAGRO - Danielle MILON - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Jérôme ORGEAS - Pierre PENE - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Jean-Louis TIXIER - Martine VASSAL - Jean VIARD.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe MASSE représenté par Bernard MOREL - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Sabine BERNASCONI - Vincent BURRONI - Patricia COLIN - Eric DIARD - François FRANCESCHI - Roland GIBERTI - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MENNUCCI - André MOLINO - Claude PICCIRILLO - Philippe SAN MARCO - Guy TEISSIER - Claude VALLETTE.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

FCT 003-1769/10/BC

■ Définition d'emplois créés à la nomenclature

DRH 10/4235/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, il convient de définir les missions, ainsi que le niveau de recrutement et de rémunération relatifs à des emplois créés à la nomenclature de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Communes ;
- La loi n° 84 53 du 26 janvier 1984 modifiée, notamment en ses articles 3 et 34 ;
- La loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique ;
- Les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois de la filière administrative, de la filière technique et de la filière sanitaire et sociale de la fonction publique territoriale ;
- Les délibérations relatives à la nomenclature des emplois de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Que parmi les emplois vacants créés à la nomenclature, il convient de définir trois d'entre eux.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvées les définitions d'emplois suivantes :

- Psychologue du travail (Direction de services Recrutement Effectifs et Formation)
- Chargé de mission Energies (Direction Générale Adjointe Développement Durable et Attractivité du Territoire).
- Chef du service Affaires Générales (Direction des Déchets)

Après accomplissement des formalités légales et dans l'impossibilité de pourvoir ces postes par la voie du recrutement d'agents titulaires de la fonction publique, il pourra être conclu des conventions avec des agents non titulaires.

- **1/ «Psychologue du travail»** inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des psychologues territoriaux, et rattaché à la Direction de services Recrutement Effectifs et Formation.

Description du poste : Sous l'autorité du Chef de service Emploi Effectifs:

- Conception et mise en œuvre de tests de niveau pour les recrutements de catégorie C,
- Tests et entretiens de sélection et de recrutement, établissement de comptes-rendus,
- Suivi des agents en demande de mobilité interne ou devant faire l'objet d'un reclassement pour inaptitude physique,
- Première prise en charge d'agents ayant été victimes d'une agression dans le cadre de leur fonction.

Profil : Formation de psychologue du travail. Expérience préalable significative dans le domaine du recrutement, de l'emploi et de la formation.

Rémunération : la rémunération de cet emploi sera plafonnée par référence au dernier échelon du grade de psychologue du travail et au régime indemnitaire y afférent.

- **2/ «Chargé de mission Energies»** inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux, et rattaché à la Direction Générale Adjointe Développement Durable et Attractivité du Territoire.

Description du poste : Sous l'autorité du Directeur Général Adjoint:

- Coordination de la préparation et de la mise en place d'une agence locale de l'énergie, pour la mise en œuvre d'actions d'économie d'énergie et de développement des énergies renouvelables sur le territoire de MPM.
- Animation de l'ensemble de la gouvernance liée à l'étude de préfiguration de l'ALE (orientation du bureau d'étude ; collecte de données ; préparation, organisation et animation des réunions ; rédaction des comptes-rendus ; pilotage et coordination des interventions pilotes ; coordination des démarches administratives et demandes de financement.

Profil : Formation bac + 4 minimum. Expérience préalable dans les domaines concernés. Bonne connaissance des collectivités territoriales.

Rémunération : la rémunération de cet emploi sera plafonnée par référence au dernier échelon du grade d'attaché territorial et au régime indemnitaire y afférent.

- **3/ «Chef de service Affaires Générales»** inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux, et rattaché à la Direction des Déchets.

Description du poste : Sous l'autorité du Directeur :

- Gestion des Finances et du personnel de l'ensemble de la direction, qui comprend 300 agents ;
- Contribution au respect des règles juridiques et des procédures internes de MPM dans les domaines concernés ;
- Préparation et exécution du budget de la direction, comptabilité, suivi des recettes et des subventions ;
- Elaboration des projets de rapports au Conseil de Communauté ;
- Encadrement et animation du service

Profil : Formation bac +4 minimum dans le domaine administratif et/ou financier, ou sciences politiques. Expérience en management et/ou gestion de projet fortement souhaitée.

Rémunération : la rémunération de cet emploi sera plafonnée par référence au dernier échelon du grade d'attaché territorial et au régime indemnitaire y afférent.

Si ces emplois ne pouvaient être pourvus par des candidats titulaires de la Fonction Publique, ils pourraient être occupés par des agents contractuels disposant du diplôme requis pour l'accès au grade de référence dans le cadre du concours externe correspondant.

Article 2 :

Les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ces mesures seront inscrits au budget primitif 2010 de la Communauté Urbaine : Sous Politique A510, Chapitre 012, Fonction 020, Nature 64111 ou, par défaut, 64131.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué aux Ressources Humaines,
Moyens Généraux, Juridique

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement de la Communauté urbaine

Bernard MOREL

Vincent COULOMB

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI